



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n°01/2025

Du 02 janvier 2025

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION POUR UN RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE RUE DES JARDINS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2213, L et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par Schott Elagage en date du 23 décembre 2024,

CONSIDERANT que pour permettre des travaux d'élagage au niveau de la rue des Jardins à Wolfisheim, il y a lieu de prendre des mesures spécifiques en matière de stationnement et de circulation ;

ARRETE

Article Ier : Du mardi 07 janvier au 10 janvier 2025, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit au niveau de la rue des Jardins **dans l'emprise et aux abords du chantier :**

- **mise en place d'une circulation alterné par feux sur la rue des Jardins**

Article II : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la SCHOTT ELAGAGE chargée des travaux.

Article III : Les services de gendarmerie et de police sont chargés pour chacun qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article IV Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur Le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim



Article V :

Le présent arrêté sera adressé à :

- * SCHOTT ELAGAGE
- * Direction Espace Publics et Naturel
- * La Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim,
- * ASVP de la Commune de Wolfisheim,

Le Maire, *Eric AMIET*
Eric AMIET
V. GIRARDEAU

19 rue du Moulin – 67 202 Wolfisheim
Adresse postale : BP 2 – 67 032 Wolfisheim
Tél. : 03 88 78 14 19. Fax : 03 88 77 02 75.
Mail : mairie@wolfisheim.fr - site Internet : www.wolfisheim.fr